



**Registre des Arrêtés du Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon**

OBJET :

URB.18.08.A09

Commune de
Châtillon-le-Duc

Elaboration d'un Règlement
Local de Publicité

Enquête publique

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 qui donne à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au 27 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc en date du 10 février 2012 prescrivant l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité sur le territoire de la commune et définissant les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc en date du 20 novembre 2015 relative à la tenue d'un débat sur le projet de Règlement Local de Publicité,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc en date du 22 décembre 2016 arrêtant le projet de Règlement Local de Publicité et tirant le bilan de la concertation préalable,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2017 proposant notamment que le Grand Besançon poursuive, après la date du transfert de la compétence, les procédures d'élaboration des Règlements Locaux de Publicité préalablement engagées par les communes,

Vu l'accord donné, par délibération du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc en date du 08 février 2018, à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour mener à bien la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la décision N° E18000030 /25 en date du 09 mars 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon portant désignation d'un commissaire-enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est procédé à une enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de Châtillon-le-Duc pour une durée de 33 jours consécutifs

du lundi 16 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus.

Article 3 : A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le Règlement Local de Publicité de la commune de Châtillon-le-Duc, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Article 4 : Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Michel PERNODET en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 5 : Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- En Mairie de Châtillon-le-Duc – Siège de l'enquête publique – 1, Place de la Mairie – 25870 Châtillon-le-Duc – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Châtillon-le-Duc, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de Châtillon-le-Duc
Monsieur le commissaire-enquêteur Elaboration du RLP
1 Place de la Mairie – 25870 CHÂTILLON-LE-DUC.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique en Mairie de Châtillon-le-Duc et au Grand Besançon – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Article 6 : Un avis destiné à l'information du public sera publié par le Grand Besançon en caractères apparents au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique, et pendant les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Est Républicain et Terre de Chez Nous).

Article 7 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Châtillon-le-Duc :

- le lundi 16 avril 2018 de 09H00 à 12H00 ;
- le samedi 05 mai 2018 de 09H00 à 12H00 ;
- le vendredi 18 mai 2018 de 14H00 à 17H00.

Article 8 : Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://registre-dematerialise.fr/676>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-676@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Châtillon-le-Duc et au Grand Besançon, et consultables en ligne.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Châtillon-le-Duc, au Grand Besançon – Mission PLUi, en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site

internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet du Grand Besançon pendant une durée d'un an.

Article 10 : Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à Célia CHAUSSALET, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 87 85 64 ou par mail celia.chaussalet@grandbesancon.fr.

Article 11 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Châtillon-le-Duc et aux sièges du Grand Besançon 2, rue Mégevand et 4, rue Plançon à Besançon du 30 mars 2018 au 18 mai 2018 inclus.

Article 12 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 13 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à Monsieur le Préfet.

Besançon, le **29 MARS 2018**

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
à la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,

Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey

Dates d'affichage :

Date de début :

30/03/2018

Date de fin :

18/05/2018

Préfecture du Doubs

Reçu le **29 MARS 2018**



Contrôle de légalité